



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Espaces naturels

Question écrite n° 42404

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le devenir du fonds de gestion de l'espace rural. En 1995, l'enveloppe budgétaire de ce fonds avait déjà baissé de 30 p. 100. Une nouvelle baisse de ce fonds, voire sa suppression, remettrait en cause la concrétisation de nombreuses actions dans lesquelles s'inscrivent également des projets d'installation des jeunes agriculteurs. Accepter la suppression du FGER revient à accepter non seulement le désengagement de l'Etat dans la politique de développement des zones rurales mais également à ôter toutes perspectives d'avenir à de nombreux jeunes. Aussi, il lui demande ses intentions sur le devenir du fonds de gestion de l'espace rural.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42404

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 1996, page 4474

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6280